

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
Nathalie Caron	2009717				Le 04 avril 2019		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Halte scolaire École Saint-Jacques 4					(506) 739-6755		
Adresse							
10 avenue De L'École Saint-Jacques Saint-Jacques NB	E7B 1E7						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Geneviève Abud			Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		_			imite pour onforme	Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Le parc sera vérifié au printemps. Le ratio est conforme. I	l y a eu ur	ne pa	anne de d	couran	t lors de m	a visite.	
original signé par Geneviève Abud			(	04 avri	I 2019		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate					